

Notice: PANNEAUX CHAUFFANTS

1. Déballez le panneau chauffant livré avec un sachet comprenant 4 pieds et 8 écrous
2. Le panneau dispose de quatre trous permettant d'y monter les pieds (un écrou au dessus du panneau, un écrou en dessous).
3. Visser ou dévisser les écrous afin d'atteindre la hauteur voulue en commençant par les écrous placés au dessus du panneau. S'assurer que les écrous sont tous à la même hauteur.
4. Une fois l'ajustement effectué, procéder au serrage à l'aide d'une clé.
5. Disposer le plateau à l'endroit souhaité et le brancher. Après une ½ heure, le panneau sera à température.
6. L'ajustement de la hauteur se fait en fonction des poussins. L'important est que la hauteur du panneau soit égale à la longueur du dos du poussin en position debout.
7. L'ajustement doit être fait toutes les semaines en fonction de la croissance des poussins.
8. La température est ajustable pour les modèles équipés d'un thermostat (Modèles WPR). Toujours démarrer en position 7 (maximum) et réduire progressivement.
9. Pour juger de la bonne température, observer attentivement les poussins qui doivent être calmes et ne pas piailler. Ne jamais utiliser de thermomètre pour cela.

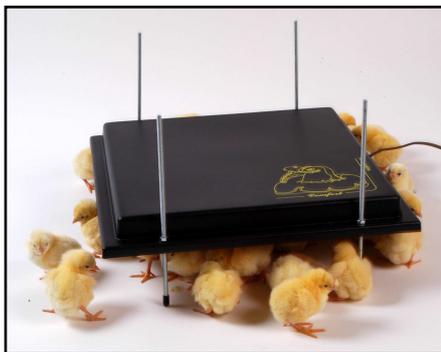
IMPORTANT:

1. Ne jamais ajuster la hauteur à moins de 3cm du sol !
2. Ne jamais utiliser le panneau sans pied !
3. Ne jamais le poser directement à plat sur le sol !
4. Ne jamais utiliser le panneau à l'envers (tête en bas) !
5. Toujours utiliser le panneau dans un environnement sec !

Informations techniques:

Fonctionne sur secteur 220-240 V – courant alternatif.

La puissance (en Watts) variable selon les modèles est mentionnée sur l'étiquette du produit.



TRAITEMENT DES APPAREILS ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES EN FIN DE VIE

- L'appareil, son emballage ainsi que ses accessoires, après usage, doivent faire l'objet du tri sélectif & être déposés dans des points de collecte adaptés
- Pour la collecte des appareils électriques obsolètes, il convient de vous rapprocher de votre mairie qui vous renseignera sur les moyens de collecte mis à votre disposition.
- Le respect de ces procédures favorise le recyclage des DEEE (déchets issus des appareils électriques et électroniques) et donc la préservation de notre environnement, ne jetez pas vos équipements électriques usagés à la poubelle.

